

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 10 février 2025 à 20 h 30
Salle du conseil – mairie

L'an deux mille vingt-cinq et le 10 février à 20 heures et 30 minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. André VERGÉ.

Présents :

- Véronique CAPRON, 1^{ère} adjointe,
- Gérald CARTEYRADE, conseiller municipal,
- Loïc GELÉ, conseiller municipal,
- Sandrine JULIA, conseillère municipale,
- Alain KAMINSKI, conseiller municipal,
- Laurent NOIROT, conseiller municipal,
- René PRADET, 2^{ème} adjoint,
- Serge TILLOLES, conseiller municipal,
- André VERGÉ, Maire,
- Joël VIGNES, conseiller municipal.

Secrétaire de séance : Véronique CAPRON, 1^{ère} adjointe.

ORDRE DU JOUR

1. Demande de subvention FAR 2025,
2. Autorisation d'estimer en justice – dossiers urbanisme,
3. Achats divers : éclairage salle des fêtes, barnum.
4. Questions diverses.

* _ * _ *

DEMANDE SUBVENTION FAR 2025

Rapporteur : M. André VERGÉ, Maire.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le chiffrage total concernant le reprofilage de la piste forestière ainsi que la réfection du mur de soutènement du logement communal :

DÉSIGNATION	MONTANT H.T
ETABLISSEMENT SOARES FRERES – piste forestière	19 966.00 €
VIGNES & FILS – mur de soutènement	31 143.52 €
TOTAL	51 109.52 €

Après délibération, le conseil municipal **SOLLICITE** une subvention au titre du FAR 2025 auprès du Conseil Départemental et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents nécessaires.

AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE DOSSIERS URBANISME

Rapporteur : M. André VERGÉ, Maire.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à ester en justice dans l'instance qui oppose la commune à Madame TERLECKI devant le tribunal administratif de PAU et, en cas d'appel, devant la Cour administrative de BORDEAUX
- **DÉSIGNE** Me Julien SOULIE - SELARL SOULIE MAUVEZIN - Avocat au Barreau de TARBES - pour représenter la commune dans cette instance.

ACHATS DIVERS

Rapporteur : M. André VERGÉ, Maire.

Après délibération, le conseil municipal **VALIDE** l'achat d'un éclairage pour la salle des fêtes pour un budget de 135.00 € et d'un barnum pour un budget de 500.00 €